

## METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres Membres Absent(s) Absent(s): 3 Pouvoir(s): 6lus au Bureau: en fonction : 47 présents : 33 excusé(s) : 11 Absent(s) : 3 0

Date de convocation : 22 septembre 2015

Vote(s) pour: 33 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 septembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

#### Point n°2015-09-28-BD-12

Prise en charge par Metz Métropole du coût de l'abonnement de transport Le Met' pour certains élèves scolarisés en primaire.

Rapporteur: Madame Marie Anne ISLER BEGUIN

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la situation disparate de la prise en charge des transports scolaires dans l'agglomération,

VU la gratuité des transports accordée aux enfants de primaire lorsque le Regroupement Pédagogique intègre au moins une Commune située à l'extérieur du PTU,

CONSIDERANT l'intérêt de traiter de manière égalitaire tous les enfants scolarisés en primaire habitant à Metz Métropole et utilisant les transports pour se rendre dans leur établissement public de rattachement,

CONSIDERANT l'intérêt d'exclure du dispositif les élèves rattachés à une autre école que celle de la carte scolaire fixée par l'Education Nationale sur demande spécifique des parents,

DECIDE de la prise en charge par Metz Métropole du coût des transports scolaires sur le réseau Le Met' pour les enfants scolarisés en école primaire au sein d'un regroupement pédagogique intracommunautaire et contraints à prendre les transports urbains pour se rendre à l'école publique dont ils relèvent selon les règles de l'Education Nationale, ceci lorsque le trajet nécessite un changement de Commune ou de hameau avec rupture de la continuité urbaine.

Pour extrait conforme Metz, le 29 septembre 2015 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

Helène KISSE



METZ MĚTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | 8P 55025 | 57071 MEIZ CEDEX 3 I. 03 87 20 10 00 | f. 03 87 20 10 29 | www.nielzmotropola.fr

### **BORDEREAU D'ENVOI**

#### Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus -PREFECTURE DE LA MOSELLE --

9 place de la Préfecture - BP 71014 -

57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 septembre 2015.		Contrôle de légalité
Point 9 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2014.  Annexe : Synthèse.  Annexe : Rapport MM.  Annexe : Rapport HAGANIS.  Point 10 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Exercice 2014.  Annexe : Synthèse.  Annexe : Rapport MM.  Annexe : Rapport HAGANIS.  Point 11 – DSP pour le transport urbain de voyageurs : rapport annuel 2014.  Annexe : Synthèse.  Annexe : Synthèse.  Annexe : Rapport TAMM.  Point 12 – Prise en charge par MM du coût de l'abonnement de transport Le Met' pour certains élèves scolarisés en primaire.  Point 13 – Metz à Vélo : attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.  Annexe : convention.  Point 14 – Lancement de l'Enquêto Ménages  Déplacements Grand Territoire à l'échelle du SCoTAM.  Point 15 – ZAC "Pôle Santé-Innovation de Mercy" : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité.  Annexe : Tableaux.  Annexe : Note de conjoncture année 2014.  Annexe : Tableaux de cession de droits à construire.  Annexe : Plan.  Point 16 – ZAC du Parc du Technopôie : agrément de MM concernant les modalités de cession d'une partie de l'îlot K.  Annexe : Plan de situation.  Nombre total des actes transmis :	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	ARRIVÉE 3 0 SEP. 2015 Direction des Collectivités locale et des Affaires Juridiques
8 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.	1	1

Fait à Metz, le 29 septembre 2015 Pour le Président

Le Directeur Général des Services

Helene KISSEL